



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Seizième réunion**

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Seizième réunion**

Genève, 26-28 avril 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la troisième réunion conjointe

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 26 avril 2021,
à 14 heures*****

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption des rapports des réunions précédentes.
4. Faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières au niveau mondial et dans le cadre de la Convention.
5. État des ratifications.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 mars 2021).

** Troisième réunion conjointe des deux groupes de travail.

*** Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la troisième réunion conjointe (<https://unece.org/environmental-policy/water/events/3rd-Joint-meeting-WGIWRM-and-WGMA>) dans les meilleurs délais, et au plus tard le **12 avril 2021**. L'inscription peut être effectuée sur la page accessible à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/34726/>. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion ou contacter le secrétariat par courrier électronique (mayola.lidome@un.org). En cas de difficultés, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 2596.



6. Amélioration de la notoriété de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération :
 - a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion ;
 - b) Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière, et appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints ;
 - c) Comité d'application ;
 - d) Application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial ;
7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux :
 - a) Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières ;
 - b) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière ;
 - c) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau.
8. Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières.
9. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention.
10. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.
11. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
12. Partenariats, communication et gestion des connaissances :
 - a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement ;
 - b) Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels.
13. Centre international d'évaluation de l'eau.
14. Financement des activités relatives à la Convention sur l'eau.
15. Programme de travail pour 2022-2024.
16. Préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties.
17. Lieu éventuel de la dixième session de la Réunion des Parties.
18. Date et lieu des prochaines réunions des groupes de travail.
19. Questions diverses.
20. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. Les seizième et dix-septième réunions du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, tous deux établis en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), se tiendront conjointement au Palais des Nations, à Genève, du lundi 26 avril 2021 à 14 heures au mercredi 28 avril 2021 à midi. L'organisation

conjointe de ces réunions vise à exploiter les synergies qui existent entre les activités des deux organes. Il s'agit de la troisième réunion conjointe.

2. Les principaux objectifs de la troisième réunion conjointe des deux groupes de travail sont les suivants :

a) Examiner la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1) et débattre des progrès réalisés dans l'ouverture de la Convention au monde entier ;

b) Examiner le projet de programme des travaux à mener au titre de la Convention, pour la période 2022-2024 (programme de travail pour 2022-2024) qui sera présenté à la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention (Tallinn, 29 septembre-1^{er} octobre 2021) ;

c) Examiner les documents à soumettre à la neuvième session de la Réunion des Parties.

3. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Tous les documents s'y rapportant pourront être consultés sur la page du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE) consacrée à la Convention sur l'eau¹.

4. Étant donné que la réunion se tiendra selon des modalités hybrides (participation principalement virtuelle) et que de nombreuses personnes participeront à la réunion, il est demandé aux représentants de bien vouloir limiter leur intervention à deux minutes au maximum. Par ailleurs, la durée des exposés faits par des experts invités sera limitée à huit minutes. Le Coprésident et les Coprésidentes veilleront à faire strictement respecter ces limites. Les textes complets des déclarations et des exposés transmis au secrétariat pourront être diffusés sur la page Web consacrée à la réunion.

1. Ouverture de la réunion

Horaire indicatif : lundi 26 avril, 14 heures-14 h 10

5. Heide Jekel (Allemagne) et Lea Kauppi (Finlande) sont les Coprésidentes du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau. Niokhor Ndour (Sénégal) et Lea Kauppi sont les Coprésidents du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation. Ils ouvriront la réunion et la coprésideront.

2. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif : lundi 26 avril, 14 h 10-14 h 15

6. Les membres de la coprésidence présenteront les principaux objectifs de la réunion (voir par. 2 plus haut). Ils se référeront au projet de programme de travail pour 2019-2021 adopté par la Réunion des Parties à sa huitième session (Nour-Soultan, 10-12 octobre 2018), dont les groupes de travail examineront l'état de mise en œuvre, ainsi qu'au projet de programme de travail pour 2022-2024, que les groupes de travail doivent en principe examiner en détail. Les groupes de travail devraient adopter l'ordre du jour tel qu'exposé dans le présent document.

Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la troisième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/1-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/1).

Programme de travail pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1).

Rapport sur l'exécution des activités au titre de la Convention sur l'eau en 2020 (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/3).

¹ Voir <https://unece.org/environmental-policy/water/events/3rd-Joint-meeting-WGIWRM-and-WGMA>.

3. Adoption des rapports des réunions précédentes

Horaire indicatif : lundi 26 avril, 14 h 15-14 h 20

7. Les membres du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau seront invités à adopter le rapport de la quinzième réunion du Groupe (Genève, 30 septembre-2 octobre 2020). Les membres du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation seront invités à adopter le rapport de la quinzième réunion du Groupe (Genève, 6 décembre 2019).

Document(s)

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur sa quinzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/2).

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur sa quinzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2019/2).

4. Faits nouveaux concernant la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières au niveau mondial et dans le cadre de la Convention

Horaire indicatif : lundi 26 avril, 14 h 20-14 h 40

8. Avant de procéder à l'examen détaillé des activités actuelles et à venir relevant de la Convention, il sera fait part aux groupes de travail des principales informations de portée mondiale concernant l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières qui doivent être prises en considération dans le cadre des travaux menés au titre de la Convention sur l'eau. Il sera question :

- De la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), qui se tiendra à New York du 22 au 24 mars 2023, et ses préparatifs ;
- Du cadre pour l'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable 6 au niveau mondial, qui vise à obtenir rapidement des résultats à une plus large échelle et qui s'inscrit dans le prolongement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Du neuvième Forum mondial de l'eau (Dakar, 21-26 mars 2022) et ses préparatifs.

9. Les groupes de travail seront invités à poser des questions.

10. Les groupes de travail seront ensuite informés du processus d'élaboration du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2022-2024. Ce processus comprend une consultation consistant en débats menés au sein des différents organes intergouvernementaux et en une enquête en ligne, et un examen des résultats préliminaires de l'analyse des rapports nationaux au titre de la Convention sur l'eau et au sujet de l'indicateur 6.5.2 concernant les objectifs de développement durable. Sur cette base, le Bureau a établi un projet de programme de travail pour 2022-2024 qui prend également en considération les informations susmentionnées concernant l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Les groupes de travail seront invités à tenir compte de ces éléments lorsqu'ils examineront les activités prévues dans le cadre des points suivants de l'ordre du jour.

Document(s)

Projet de programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/4).

Documents informels

Main outcomes of the online survey for the development of the programme of work for 2022-2024 (Principaux résultats de l'enquête en ligne menée aux fins de l'élaboration du

programme de travail pour 2022-2024) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.1-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.1).

5. État des ratifications

Horaire indicatif : lundi 26 avril, 14 h 40-15 heures

11. Le secrétariat informera les participants de l'état des ratifications de la Convention sur l'eau, du Protocole sur l'eau et la santé et de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

12. Les pays ayant entamé un processus d'adhésion à la Convention sur l'eau seront invités à rendre compte de leurs progrès en la matière.

Document(s)

Documents informels

Ratification status of the Water Convention, its amendments and Protocols (État des ratifications de la Convention sur l'eau, de ses amendements et de ses Protocoles) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.2-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.2).

6. Amélioration de la notoriété de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération

Horaire indicatif : lundi 26 avril, 15 heures-16 heures, et mardi 27 avril, 10 heures-10 h 25

a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

13. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités visant à mieux faire connaître la Convention et à favoriser l'adhésion à celle-ci (domaine d'activité 1, sect. 1.1.1 et 1.1.2). Les groupes de travail seront informés des activités que le secrétariat, les Parties et les partenaires ont menées en vue de renforcer les capacités et de faire connaître la Convention aux niveaux mondial et régional, parmi lesquelles :

- La manifestation visant à présenter officiellement la publication intitulée « Foire aux questions sur la Convention de 1992 sur l'eau et feuille de route pour faciliter la procédure d'adhésion » (17 novembre 2020) ;
- Les initiatives d'organisations régionales et d'organismes de bassin visant à renforcer les capacités nécessaires pour adhérer à la Convention et l'appliquer ;
- Les contributions à des séances de formation en ligne et à des cours portant sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et sur le droit international de l'eau.

14. Le secrétariat présentera la note d'orientation d'ONU-Eau intitulée « Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : favoriser le développement durable et la paix », qui a été publiée en décembre 2020.

15. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

Document(s)

Foire aux questions sur la Convention de 1992 sur l'eau et feuille de route pour faciliter la procédure d'adhésion (ECE/MP/WAT.59).

Note d'orientation d'ONU-Eau, « Les conventions mondiales sur l'eau des Nations Unies : favoriser le développement durable et la paix »².

b) Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière, et appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints

16. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités visant à promouvoir et à faire connaître les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 1, sect. 1.2) et à aider les pays à élaborer et à réviser les accords et les dispositifs dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 1, sect. 1.3). Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés dans différents projets d'appui au recensement des avantages de la coopération, à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs menés avec des partenaires dans diverses régions, par exemple autour de l'aquifère sénégal-mauritanien.

17. Les groupes de travail seront informés des progrès réalisés dans la constitution d'une liste récapitulative sur l'élaboration de cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment grâce aux travaux de rédaction d'un groupe spécialisé dans ce domaine. Les groupes de travail seront invités à poser des questions et à formuler des observations à ce sujet.

18. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

Document(s)

Documents informels

Draft checklist on the development of legal frameworks for transboundary water cooperation (Projet de liste récapitulative sur l'élaboration de cadres juridiques pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.3-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.3).

c) Comité d'application

19. Le Comité d'application présentera aux groupes de travail les résultats de sa douzième réunion (Genève, 4 et 5 février 2021), notamment des informations sur les progrès de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 (Monténégro et Albanie). Les groupes de travail seront également informés des efforts déployés par le Comité pour mieux faire connaître son rôle et son mandat, ainsi que de ses projets futurs.

Document(s)

Rapport du Comité d'application sur les travaux de sa onzième réunion (ECE/MP.WAT/IC/2020/2).

d) Application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial

20. Le Bureau rendra compte des progrès réalisés dans l'application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), que la Réunion des Parties a adoptée à sa huitième session afin de renforcer la coopération et les partenariats relatifs à la gestion des eaux transfrontières dans le monde, et ainsi de promouvoir le développement durable et la paix. Les partenaires fourniront des informations sur les mesures prises pour contribuer à l'application de la Convention au niveau mondial.

Document(s)

Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2).

² ONU-Eau, note d'orientation (2020). Disponible à l'adresse suivante : www.unwater.org/publications/the-united-nations-global-water-conventions-fostering-sustainable-development-and-peace/.

7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

Horaires indicatifs : mardi 27 avril, 10 h 25-midi

a) Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

21. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit un appui aux évaluations et dialogues intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (domaine d'activité 3, sect. 3.2) afin de favoriser la coopération transfrontière, de réduire les effets intersectoriels négatifs et de renforcer les synergies bénéfiques. Les groupes de travail seront informés des résultats de la sixième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes (Genève, 22 et 23 octobre 2020).

22. Les groupes de travail recevront des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation d'une publication présentant une synthèse des données d'expérience recueillies dans les bassins transfrontières concernant les solutions et les investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes. Ils seront invités à formuler des observations sur ce projet de rapport de synthèse et, en particulier, sur les principaux messages qu'il devrait transmettre.

23. Les groupes de travail seront informés des progrès accomplis dans les activités menées dans les bassins transfrontières, pour lesquelles la méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières a été appliquée. Il s'agit des activités suivantes :

- La phase II de l'évaluation des interactions dans le bassin du Drin ;
- La phase II de l'évaluation des interactions dans le bassin de la Drina.

24. Les groupes de travail débattront des activités à mener dans ce domaine à partir de 2021 ; ils examineront notamment comment des solutions intersectorielles peuvent résoudre certains problèmes et offrir des possibilités d'action dans les bassins transfrontières.

Document(s)

Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et synthèse des enseignements tirés de son application (ECE/MP.WAT/55).

Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : conclusions préliminaires d'une synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/6-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/6).

Documents informels

Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: a synthesis of experiences in transboundary basins (draft report) (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières (projet de rapport)) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.4-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.4).

b) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

25. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit de fournir un appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière et d'élaborer un guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière (domaine d'activité 3, sect. 3.3). Les groupes de travail seront informés des progrès accomplis dans l'élaboration du guide et de son contenu, qui est étayée par une série d'études de cas réalisées par un groupe d'experts et par plusieurs débats au niveau régional portant sur l'allocation des

ressources en eau. Les groupes de travail formuleront s'il y a lieu des observations sur le projet de guide et seront informés de la marche à suivre pour en établir la version finale.

26. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

Document(s)

Principaux messages du projet de guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/7-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/7).

Documents informels

Draft handbook on water allocation in a transboundary context (Projet de guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.5).

c) Appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

27. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités d'appui aux dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau (domaine d'activité 3, sect. 3.4). Les participants seront informés des faits nouveaux survenus dans les pays du Partenariat oriental dans le cadre des dialogues sur les politiques nationales financés par l'Union européenne au titre du programme Initiative européenne pour l'eau Plus et mis en œuvre conjointement par la CEE, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Agence autrichienne de l'environnement et l'Office international de l'eau en France. Ils seront également informés de l'état d'avancement d'un projet en Asie centrale financé par l'Union européenne au titre du programme de coopération régionale renforcée entre l'Union européenne et l'Asie centrale dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques et mis en œuvre par la CEE en coopération avec l'OCDE³.

28. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

8. Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières

Horaire indicatif : mardi 27 avril, 14 heures-14 h 20

29. Il est prévu dans le programme de travail pour 2019-2021 d'aider les pays à mettre en place ou à développer la surveillance et l'évaluation conjointes ou coordonnées des eaux transfrontières et à procéder à un partage de l'information (domaine d'activité 2). Les groupes de travail seront informés des résultats de la réunion d'experts consacrée à la surveillance et à l'évaluation (Genève, 1^{er} avril 2021), pendant laquelle il a été question des éléments nécessaires à la mise à jour des documents d'orientation existants⁴ sur la surveillance et l'évaluation (outils d'orientation et outils techniques) élaborés au titre de la Convention.

30. Sur la base des informations fournies, les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

Document(s)

Rapport du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur sa quinzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2019/2).

³ On trouvera de plus amples renseignements concernant ce projet à l'adresse : <https://wecoop.eu>.

⁴ On trouvera de plus amples renseignements à ce sujet à l'adresse : <https://unece.org/environment-policy/water/monitoring-assessment-and-information-sharing-transboundary-basins>.

9. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

Horaire indicatif : mardi 27 avril, 14 h 20-14 h 55

31. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit de fournir un appui pour l'établissement de rapports sur les activités menées au titre de l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et de la Convention sur l'eau (domaine d'activité 6). Les groupes de travail recevront des informations sur l'état de la situation en ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, s'agissant en particulier de l'objectif de développement durable 6 (accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement). Ils seront informés des activités menées dans le cadre de l'Initiative de suivi intégré d'ONU-Eau pour l'objectif de développement durable 6, et en particulier du « Bilan succinct actualisé en 2021 – ODD 6 : accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement »).

32. Les groupes de travail seront informés par des représentants de la CEE et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), agissant en tant qu'organismes coresponsables pour l'indicateur 6.5.2, de l'état d'avancement et des premiers résultats du deuxième cycle de rapports concernant l'indicateur 6.5.2 au cours de la période 2020-2021, notamment en ce qui concerne la communication de données à la Division de statistique. Ils recevront également des informations sur l'établissement par la CEE et l'UNESCO d'un rapport mondial sur les progrès effectués en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, fondé sur les résultats du deuxième cycle de rapports concernant l'indicateur 6.5.2. Ils seront invités à formuler des observations et à poser des questions à ce sujet.

33. Le secrétariat donnera ensuite un aperçu des premiers résultats du deuxième cycle de rapports établis au titre de la Convention sur l'eau et fournira notamment des renseignements sur l'établissement du deuxième rapport concernant les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le cadre de la Convention.

34. Les groupes de travail seront informés des différentes voies possibles en ce qui concerne la mise au point d'un système de communication de rapports en ligne et il lui sera fait part d'éléments de réflexion à ce sujet. Ils seront invités à formuler des observations et à débattre des prochaines étapes.

35. Enfin, les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

Document(s)

Décision VIII/1 sur l'établissement de rapports au titre de la Convention (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2).

Objectif de développement durable 6 – Bilan succinct actualisé en 2021 – ODD 6 : accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement) (à venir).

Documents informels

Draft second report on progress on transboundary water cooperation under the Water Convention: basic content and key messages (Projet de deuxième rapport concernant les progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le cadre de la Convention sur l'eau : contenu essentiel et messages clefs) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.6-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.6).

Options and considerations for the development of an online reporting system (Voies possibles en ce qui concerne la mise au point d'un système de communication de rapports en ligne et éléments de réflexion à ce sujet) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.7-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.7).

10. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

Horaire indicatif : mardi 27 avril, 14 h 55-15 h 15

36. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités visant à aider les pays à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 5). Les groupes de travail seront informés des résultats de l'atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins (Genève (en ligne), 16 et 17 décembre 2020) et du développement de la coopération avec les partenaires.

37. Les groupes de travail recevront également des informations sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'une publication sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins. Cette publication s'appuie sur l'étude de fond réalisée dans le cadre de l'atelier mondial susmentionné. Des représentants des institutions participant à ces activités, dont certaines sont des institutions financières internationales, et des membres des groupes de travail seront invités à faire part de leurs observations.

38. Enfin, les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

Document(s)

Étude de fond sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins⁵.

11. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

Horaire indicatif : mardi 27 avril, 15 h 15-15 h 40

39. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités visant à aider les pays à s'adapter aux changements climatiques et à financer l'adaptation à ces changements dans les bassins transfrontières (domaine d'activité 4). Les groupes de travail seront informés de l'état d'avancement de ces activités, et en particulier des éléments suivants :

- Les résultats des onzième et douzième réunions de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (tenues à Genève, respectivement le 2 octobre 2020 et le 31 mars 2021) ;
- Les résultats de l'atelier mondial sur le renforcement de la résilience en matière de gestion des eaux et d'assainissement au moyen de l'intégration des activités d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe (Genève, 29-31 mars 2021) ;
- L'état d'avancement des projets pilotes relatifs à l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières et des autres activités qui entrent dans le cadre du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, notamment les résultats de la cinquième réunion du Réseau (Genève, 26 février 2021).

40. Les groupes de travail seront informés des contributions qui ont été apportées aux processus mondiaux sur l'eau, les changements climatiques et les catastrophes, en particulier au Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques (Pays-Bas (en ligne), 25 et 26 janvier 2021), à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Accord de Paris), au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, à la Commission mondiale sur l'adaptation et à ONU-Eau. Ils seront invités à formuler des observations à ce sujet.

⁵ Étude disponible à l'adresse suivante : https://unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2020/WATER/12Dec_16-17_Virtual_workshop_on_financing_transboundary_water_cooperation_and_basin_development/UNECE_background_study_Final_Draft_December_2020_clean_FR.pdf.

41. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

12. Partenariats, communication et gestion des connaissances

Horaires indicatifs : mardi 27 avril, 15 h 40-16 heures, et mercredi 28 avril, 10 heures-10 h 15

42. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit le renforcement de la coopération avec différents partenaires et avec d'autres accords multilatéraux aux niveaux mondial et régional, l'intensification de la communication et l'amélioration de la gestion des connaissances afin de mieux appliquer la Convention et de renforcer les effets des activités menées (domaine d'activité 7). Le renforcement des partenariats et des synergies avec d'autres acteurs est également l'un des objectifs fixés dans la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2).

a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement

43. Les groupes de travail prendront connaissance des informations actualisées sur la coopération en cours avec différents partenaires mondiaux et régionaux, tels que l'Union européenne, le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial, le Partenariat mondial pour l'eau, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, ONU-Eau et les secrétariats d'autres conventions sur l'environnement. Les partenaires seront invités à rendre compte de leurs activités en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment en précisant comment ils appuient l'exécution des activités du programme de travail de la Convention sur l'eau aux niveaux mondial et régional. Les groupes de travail recevront également des informations concernant la coopération avec le Protocole sur l'eau et la santé.

44. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

Document(s)

Programme de travail pour 2020-2022 au titre du Protocole sur l'eau et la santé (ECE/MP.WH/19/Add.1-EUPCR/1814149/1.2/2019/MOP-5/06/Add.1).

b) Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

45. Les groupes de travail seront informés des activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, notamment en ce qui concerne son projet de plan de travail pour 2021-2022.

46. Les groupes de travail examineront les activités qui devraient être menées à partir de 2021 dans ce domaine.

13. Centre international d'évaluation de l'eau

Horaires indicatifs : mercredi 28 avril, 10 h 15-10 h 25

47. Le Centre international d'évaluation de l'eau, qui est hébergé par le Kazakhstan, fournira aux groupes de travail des informations sur l'avancement de ses travaux ainsi que sur les activités prévues.

Document(s)

Programme de travail du Centre international d'évaluation de l'eau pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.2).

14. Financement des activités relatives à la Convention sur l'eau

Horaire indicatif : mercredi 28 avril, 10 h 25-10 h 50

48. Les groupes de travail seront informés de l'état des ressources financières nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2019-2021, en particulier de l'état des différents fonds d'affectation spéciale liés à la Convention, y compris des contributions financières et des dépenses en 2020 et 2021 et des besoins financiers.

49. Les Parties ainsi que les autres États et organisations intéressés seront invités à dire aux groupes de travail s'ils comptent contribuer financièrement à l'exécution du programme de travail. Les contributions non préaffectées sont particulièrement bienvenues. Les donateurs sont encouragés à consulter le rapport financier global (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/5) établi chaque année, en lieu et place de rapports individuels pour chaque contribution.

50. À sa huitième session, la Réunion des Parties avait demandé au secrétariat d'élaborer, en coopération avec le Bureau et pour examen à sa neuvième session, des solutions pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/54, par. 103 h)). Le Bureau a décidé de proposer un ensemble d'objectifs à atteindre pour accroître la viabilité financière de la Convention. Une proposition à cet égard a été examinée par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau à sa quinzième réunion (30 septembre-2 octobre 2020). Les groupes de travail se verront présenter les projets actualisés d'objectifs à atteindre pour que le financement des travaux à mener au titre de la Convention soit plus durable et plus prévisible, et ils seront invités à formuler des observations. Ils seront ensuite invités à soumettre un projet de décision concernant ces objectifs à la neuvième session de la Réunion des Parties.

Document(s)

Rapport sur les contributions et les dépenses de janvier à décembre 2020 (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/5-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/5).

Projet de décision sur les objectifs à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/8-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/8).

15. Programme de travail pour 2022-2024

Horaire indicatif : mercredi 28 avril, 10 h 50-11 h 20

51. Les groupes de travail examineront les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail de la Convention pour 2019-2021 et les enseignements à en tirer.

52. Le secrétariat fournira aux groupes de travail un résumé des activités prévues pour 2022-2024. En tenant compte des débats menés au titre des précédents points de l'ordre du jour, les groupes de travail examineront le projet de programme de travail pour 2022-2024. Ils se pencheront sur :

- La liste des pays susceptibles d'être chefs de file pour les différents domaines d'activité.
- La coopération avec les organisations partenaires dans les différents domaines de travail.
- Les ressources nécessaires à l'exécution des activités proposées et les moyens de collecter ces fonds.

53. Les groupes de travail débattront des moyens d'intégrer les questions liées au genre dans le futur programme de travail, sur la base des enseignements tirés de l'intégration de ces questions dans l'exécution du programme de travail actuel et des données d'expérience d'autres acteurs.

54. Les groupes de travail conviendront, après examen, de la structure institutionnelle qui sera établie au titre de la Convention et du mandat des différents organes subsidiaires qui seront chargés de guider la mise en œuvre du programme de travail pour 2022-2024.

55. Les groupes de travail décideront de la façon de parachever le projet de programme de travail pour 2022-2024. Ils devraient charger les membres de leur coprésidence de s'acquitter de cette tâche en coopération avec le Bureau, l'objectif étant de soumettre le document à la Réunion des Parties pour adoption à sa neuvième session.

Document(s)

Projet de programme de travail pour 2022-2024 (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/4-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/4).

16. Préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : mercredi 28 avril, 11 h 20-11 h 40

56. Un représentant de l'Estonie, pays hôte de la neuvième session de la Réunion des Parties, et le secrétariat informeront les groupes de travail ce qui est prévu pour la neuvième session de la Réunion des Parties, qui doit se tenir à Tallinn du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021, et de l'état des préparatifs. Il sera question de son organisation et du programme général des manifestations prévu pour cette session, en particulier en ce qui concerne le débat de haut niveau. Les groupes de travail seront invités à poser des questions et à formuler des observations à ce sujet.

Document(s)

Documents informels

Draft programme of the ninth session of the Meeting of the Parties (Projet de programme de la neuvième session de la Réunion des Parties) (ECE/MP.WAT/WG.1/2021/INF.8-ECE/MP.WAT/WG.2/2021/INF.8).

17. Lieu éventuel de la dixième session de la Réunion des Parties

Horaire indicatif : mercredi 28 avril, 11 h 40-11 h 50

57. À sa huitième session, la Réunion des Parties avait chargé le secrétariat de mettre noir sur blanc, en coopération avec le Bureau, la procédure à suivre pour proposer d'accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties et de la communiquer à la session suivante de la Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/54, par. 105 c)). Le secrétariat rappellera aux groupes de travail la proposition relative à cette procédure, qui a été examinée par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau à sa précédente réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/4). Les groupes de travail seront invités à soumettre, à la neuvième session de la Réunion des Parties, le projet de décision sur la procédure à suivre pour proposer d'accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties.

58. Le secrétariat rappellera également aux participants l'appel à propositions pour l'accueil de la dixième session de la Réunion des Parties en 2024, (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.9), qui a été diffusé à tous les points de contact le 11 juin 2020. Les Parties intéressées peuvent exprimer leur souhait d'accueillir la dixième session de la Réunion des Parties.

Document(s)

Projet de procédure à suivre pour proposer d'accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/4).

Documents informels

Call for proposals to host the tenth session of the Meeting of the Parties to the Water Convention in 2024 (Appel à propositions d'accueillir la dixième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau, en 2024) (ECE/MP.WAT/WG.1/2020/INF.9).

18. Date et lieu des prochaines réunions des groupes de travail

Horaire indicatif : mercredi 28 avril, 11 h 50-11 h 55

59. Les groupes de travail choisiront à titre provisoire la date et le lieu de leurs prochaines réunions. Ils seront également informés des dates d'autres réunions organisées au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

19. Questions diverses

Horaire indicatif : mercredi 28 avril, 11 h 55-midi

60. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

20. Clôture de la réunion

61. Les membres de la coprésidence prononceront la clôture de la réunion le mercredi 28 avril 2021 à midi.
